

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2017 – n° 01
170016

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2017**

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 février 2017 est :

ADOpte PAR 27 VOIX POUR

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
F. NIEZGODA – C. URBES – R. BA – N. ZMIRLI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 février 2017

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170016 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170016-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

31 mars 2017- n° 02
170017

**CONSERVATION DU PATRIMOINE ECRIT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – SERVICE DU
LIVRE ET DE LA LECTURE**

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a octroyé pour 2017 la somme de 13 000 € au budget de la médiathèque dans le but de financer des opérations de conservation préventive sur ses collections patrimoniales.

Les collections patrimoniales de la médiathèque Victor Hugo sont actuellement dans un état de relatif abandon, comme l'a souligné l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) dans son rapport remis en février 2015.

Les sommes allouées à la conservation ont pour objectif, dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion et de valorisation des fonds, de préparer au mieux les collections patrimoniales en vue de leur transfert à venir dans la future médiathèque intercommunale.

A titre d'exemple, de nombreux ouvrages patrimoniaux fragiles (manuscrits, livres anciens) qui nécessiteraient un conditionnement particulier (mise en boîte de conservation, dépoussiérage), sont aujourd'hui dépourvus de tout traitement particulier. Cette opération est un préalable indispensable à toute action de valorisation des fonds qu'il sera possible d'envisager dans la future médiathèque intercommunale.

Cette opération, d'un coût d'environ 11 000 € HT (13 000 € TTC), est susceptible d'être subventionnée par l'État au titre de l'appel à projets national pour le Patrimoine écrit 2017 à hauteur de 80 %.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Ministère de la Culture et de la Communication - Service du Livre et de la Lecture, au titre de l'appel à projets, national pour le Patrimoine écrit 2017, pour la conservation des collections patrimoniales de la médiathèque Victor Hugo,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Conservation du patrimoine écrit - Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication - Service du Livre et de la Lecture

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170017-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention
7.5.1.1. Pour travaux, fournitures ou services inférieurs à 210 000 €, H.T.

31 mars 2017 - n° 03
170018

**CARTE SCOLAIRE DU 1^{ER} DEGRE – RENTREE SCOLAIRE 2017/2018 – MOTION
CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES A L'ECOLE EUGENIE ET JULES FERRY A
LA BOLLE ET A L'ECOLE CLEMENCET-DARMOIS**

Par lettre du 10 février 2017, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale nous informe des mesures retenues pour la rentrée scolaire 2017 concernant les établissements scolaires du 1^{er} degré de la Ville. Les décisions sont les suivantes :

- retrait d'un emploi d'enseignant dans le groupe scolaire Clémencet-Darmois,
- retrait d'un emploi d'enseignant dans le groupe scolaire Eugénie et Jules Ferry,
- implantation d'1/2 poste d'enseignant dans le cadre du «Dispositif plus de maîtres que de classes» au sein de l'école Jacques Prévert,
- implantation d'un poste d'enseignant-référent au sein du collège Joseph-Julien Souhait.

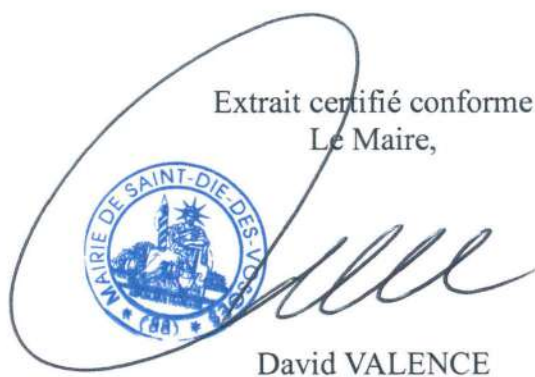
LE CONSEIL

- S'OPPOSE aux retraits des postes d'enseignants dans les écoles Clémencet-Darmois et Eugénie et Jules Ferry,

- DONNE un avis favorable aux autres mesures qui sont de nature à maintenir ou à améliorer les conditions de prise en charge des enfants.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Carte scolaire du 1er degré - Rentrée scolaire 2017/2018 - Motion contre les fermetures de classes à l'école Eugénie et Jules Ferry à la Bolle et à l'école Clémencet-Darmois

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DEC170018 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DEC170018-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement
8.1.3. Autres

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBAUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

31 mars 2017 – n° 04 (1/3)
170019

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (D.P.V.) 2017

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges est éligible à la D.P.V. 2017. L'enveloppe départementale pour l'exercice 2017 s'élève à 777 093 € et ce montant sera réparti à l'issue des appels à projets en fonction des dossiers présentés par les collectivités éligibles : Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Ville d'Epinal, Communauté d'agglomération d'Epinal et Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Les projets déposés au titre de la D.P.V. doivent être situés ou profiter aux habitants des quartiers de Kellermann, l'Orme ou Saint-Roch.

La ville souhaite engager ce programme et souhaite réaliser les opérations suivantes :

1. Rénovation intérieure de l'école Vincent Auriol

- rénovation des sanitaires RDC
- rénovation du couloir d'accès du RDC
- réfection du faux plafond et du sol de la salle de demi-pension

Travaux	62 480 € HT	DPV	49 984,00 € HT
		Autofinancement	12 496,00 € HT
Total HT	62 480 € HT	Total HT	62 480,00 € HT

2. Rénovation de l'école Jacques Prévert

- remplacement des luminaires du RDC
- réfection des faux plafonds du RDC

Travaux	66 676,00 € HT	DPV	53 340,80 € HT
		Autofinancement	13 335,20 € HT
Total HT	66 676,00 € HT	Total HT	66 676,00 € HT

3. Restructuration du local jeunes à Saint-Roch

- remplacement des portes et des menuiseries
- installation d'une clôture et d'un portail
- installation d'une alarme et d'une caméra de surveillance
- fourniture matériaux pour réaliser un chantier jeune

Travaux	42 602,52 € HT	DPV	34 082,02 € HT
		Autofinancement	8 520,50 € HT
Total HT	42 602,52 € HT	Total HT	42 602,52 € HT

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2017– n° 04 (2/3)
170019

- Fonctionnement du chantier jeune

Achats fournitures	1 500,00 €	DPV fonctionnement	10 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12 000,00 €	CAF	4 000,00 €
	500,00 €		
Autres charges de gestion courante			
Total TTC	14 000,00 €	Total TTC	14 000,00 €

4. Aménagement d'un verger partagé à l'Orme (2ème tranche)

Travaux	154 575,00 €	DPV	123 660,00 €
		Autofinancement	30 915,00 €
Total HT	154 575,00 €	Total HT	154 575,00 €

5. Création d'un espace paysager sur l'emprise libérée du Bourgogne (2ème tranche)

Travaux	61 000,00 €	DPV	48 800,00 €
		Autofinancement	12 200,00 €
Total HT	61 000,00 €	Total HT	61 000,00 €

6. Aménagement d'un parking rue Léon Grandjean

- création d'un parking avec 14 places de stationnement
- création de 5 places de stationnement

Travaux	30 725,00 € HT	DPV	24 580,00 € HT
		Autofinancement	6 145,00 € HT
Total HT	30 725,00 € HT	Total HT	30 725,00 € HT

7. Projet Biodiver'cité

- animations et ateliers pédagogiques auprès de la population et des enfants,
- formation des professionnels de terrain sur la thématique de l'environnement,

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2017- n° 04 (3/3)
170019

Petit matériel, déplacements communication, publicité	2 200,00 €	DPV	12 000,00 €
		Autofinancement	1 700,00 €
Rémunération prestataires extérieurs + personnel	12 000,00 €	Communauté d'Agglomération	500,00 €
Total HT	14 200,00 € HT	Total HT	14,200,00 €

8. Restructuration des espaces extérieurs bâtiment 33 rue Ohl des Marais

- requalification des différents accès piétons (trottoirs)
- requalification et création d'aires de stationnement
- création d'une aire de conteneurs
- requalification des espaces verts

Travaux	29 705,00 € HT	DPV	23 764,00 € HT
		Autofinancement	5 941,00 € HT
Total HT	29 705,00 € HT	Total HT	29 705,00 € HT

9. Sécurisation des espaces : vidéoprotection

- implantation de deux caméras rue René Jacquot pour sécuriser les halls d'entrée des bâtiments du Toit Vosgien et de Vosgelis

Travaux	11 012,50 €	DPV	8 810,00 €
		Autofinancement	2 202,50 €
Total HT,	11 012,50 €	Total HT	11 012,50 €

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les opérations proposées ainsi que les plans de financement,
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Etat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Dotation Politique de la Ville (DPV) 2017

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170019 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170019-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2017 – n° 05 (1/2)

170020

GARANTIE DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES A LA SA D'HLM "LE TOIT VOSGIEN" POUR UN EMPRUNT DE 447 000 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS SITUES 12, 14, 16 RUE D'ORTIMONT

LE CONSEIL

VU la demande formulée par la S.A. H.L.M. "Le Toit Vosgien" et tendant à obtenir la garantie de la commune pour le remboursement d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU le contrat de prêt qui doit prendre effet entre Le Toit Vosgien et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : La Ville de Saint-Dié-des-Vosges accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 447 000,00 € souscrit par la S.A. d'H.L.M. "Le Toit Vosgien" auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt, constitué de 2 lignes du Prêt, est destiné à financer les travaux de rénovation énergétique des logements situés 12, 14, 16 rue d'Ortimont.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt 1

Ligne du prêt.....	PAM éco-prêt
Montant du prêt.....	240 000 €
Durée totale du prêt.....	20 ans
Périodicité des échéances.....	Annuelles
Index.....	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel.....	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,45 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement.....	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision.....	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances.....	0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %</i>

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2017 – n°5 (2/2)
170020

Ligne du prêt 2

Ligne du prêt.....	PAM BEI
Montant du prêt.....	207 000 €
Durée totale de la ligne du prêt :	
* durée de la phase de préfinancement.....	6 mois
* durée de la phase d'amortissement.....	25 ans
Périodicité des échéances.....	Trimestrielles
Taux d'intérêt annuel fixe.....	1,55 %
Profil d'amortissement.....	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>

Article 3 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. d'H.L.M. "Le Toit Vosgien", dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à la S.A. d'H.L.M. "Le Toit Vosgien" pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par la S.A. d'H.L.M. "Le Toit Vosgien" est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si la S.A. d'H.L.M. "Le Toit Vosgien" opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A. d'H.L.M. "Le Toit Vosgien".

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Garantie de la ville de Saint-Dié-des-Vosges à la S.A. d'HLM Le Toit Vosgien pour un emprunt de 447 000 euros souscrit auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer les travaux de rénovation énergétique des logements situés 12 - 14 - 16 rue d'Ortimont

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170020 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170020-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.3. Garanties d'emprunts

31 mars 2017 – n° 06
170021

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES PERMETTANT L'ACCES A LA MEDIATHEQUE AUX HABITANTS DE L'AGGLOMERATION, AUX MEMES TARIFS QUE LES DEODATIENS

Depuis 2015, les habitants de l'ex-Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges peuvent accéder à la médiathèque communale de Saint-Dié-des-Vosges aux mêmes tarifs que les habitants de Saint-Dié-des-Vosges.

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de nombreux abonnés issus des autres territoires sollicitent l'accès à l'équipement à ces mêmes tarifs. Afin de répondre favorablement à ces attentes, une convention de participation doit intervenir entre les parties prévoyant la compensation, par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de la perte réelle subie par la Ville.

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 28 mars 2017 approuvant ladite convention ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, permettant l'accès des habitants de l'agglomération à la médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges, aux tarifs préférentiels.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUDA, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges permettant l'accès à la médiathèque aux habitants de l'agglomération, aux mêmes tarifs que les Déodatens

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170021 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170021-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

31 mars 2017 – n° 07
170022

RENOVATION DU TERRAIN DE RUGBY PIERRE PEBAY – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

Dans le cadre de sa politique sportive et de soutien aux associations, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite rénover le terrain de rugby Pierre Pebay.

Le terrain qui est utilisé par les scolaires et essentiellement par le club de rugby SRDB XV (262 membres) est fortement dégradé.

Il a été constaté un problème de compactage du sol et le développement d'herbes folles telles que la renouée, ce qui rend le terrain dangereux pour ses utilisateurs. Il est donc nécessaire d'installer un arrosage intégré pour une gestion raisonnée de l'eau.

Les travaux comprennent le forage d'un puits, le pompage, la fourniture et la pose de l'arrosage intégré, la construction d'un local technique, la fourniture et la pose d'une clôture.

Le montant des travaux s'établit à 124 948,15 € HT soit 149 937,78 € TTC.

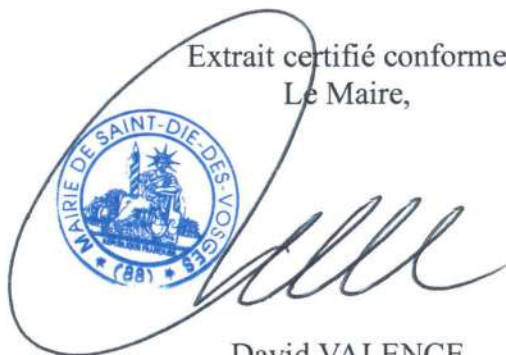
LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour la rénovation du terrain de rugby Pierre Pebay,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Séance du 31 mars 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rénovation du terrain de rugby Pierre Pebay - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170022-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention
7.5.1.1. Pour travaux, fournitures ou services inférieurs à 210 000 €, H.T.

31 mars 2017 – n° 08
170023

**AJUSTEMENT DES TAUX DES TAXES MENAGES EN LIEN AVEC LE VOTE DES
TAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-
VOSGES ET SELON LE PRINCIPE DE NEUTRALITE FISCALE**

VU la délibération du conseil municipal du 23 décembre 2016 qui fixe les taux des taxes locales pour la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, pour l'année 2017 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2017 qui adopte le principe de neutralité fiscale et budgétaire ;

VU la délibération du conseil communautaire du 28 mars 2017 qui fixe les taux additionnels ménages ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AJUSTE les taux des taxes directes ménages 2017 de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges comme suit :

- Taxe d'habitation25,75 %
- Taxe sur le foncier bâti22,19 %
- Taxe sur le foncier non bâti37,32 %

- RAPPELLE que les taux cumulés appliqués aux ménages (taux municipaux + taux intercommunaux) sont identiques en 2017 aux taux 2016.

ADOpte PAR 27 VOIX POUR

Contre : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
F. NIEZGODA – C. URBES – R. BA – N. ZMIRLI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBAUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Ajustement des taux des taxes ménages en lien avec le vote des taux de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et selon le principe de neutralité fiscale

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170023-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.2. Vote des autres taxes
7.2.2.3. Autres

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2017 – n° 09
170024

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2017, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

Fonction 401 (sports) : - 1^{ère} compagnie de tir à l'arc de Saint-Dié-des-Vosges.....200 €

Fonction 4222 : Locations de salles 2016
(maisons de quartier)

- Club de Marzelay	652 €
- Comité de gestion La Bolle – Les Grandrupts	2 172 €
- Sous la Bure – Le Villé	238 €
- Le Kemberg.....	1 166 €

ADOpte A l'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Attribution de subvention aux associations

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170024 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170024-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention
7.5.1.1. Pour travaux, fournitures ou services inférieurs à 210 000 € H.T.

31 mars 2017 – n° 10
170025

MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES – ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018

L'article L 212-7 du Code de l'Éducation, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, dispose que «dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal....».

A la suite des mesures de retraits de postes d'enseignants dans les écoles publiques déodatiennes, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de mettre en œuvre plusieurs préconisations pour tenir compte des évolutions démographiques et permettre une meilleure répartition des effectifs sur l'ensemble des groupes scolaires.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications mentionnées ci-dessous, concernant le périmètre scolaire des écoles publiques Paul Elbel maternelle et élémentaire :

Ajout des rues suivantes au secteur des écoles Paul Elbel maternelle et élémentaire

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| - rue de la Corvée | - rue du Paradis |
| - rue Yvan Goll | - rue Albert Cuny |
| - rue des Castors | - rue de la Basse des Juifs |
| - rue Jussieu | - rue du Pré Fleuri |
| - rue Henri Thomas | - rue de la Belle Corvée |
| - rue Saint Charles (jusqu'au n°11) | - rue des Frères Simon |
| - rue des Orfèvres | - rue Dauphine (jusqu'aux n°15 et 20) |
| - rue de l'Orient | - rue des Fusillés |
| - quai Jeanne d'Arc (à partir du n°1) | |

- AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Séance du 31 mars 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Modification du périmètre scolaire des écoles publiques de Saint-Dié-des-Vosges - Année scolaire 2017 - 2018

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170025 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170025-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement
8.1.3. Autres

31 mars 2017 n° 11
170026

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES (SDANC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif, et en application de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, dont les compétences ont été réaffirmées par la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, la Ville a l'obligation de mettre en place des contrôles des installations d'assainissement autonome.

Afin d'optimiser la réalisation de ces contrôles, il est proposé d'adhérer au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges qui a pour missions :

- le conseil auprès des usagers du service d'assainissement non collectif,
- le conseil aux élus dans le cadre de l'exercice de leurs compétences et responsabilités en matière d'assainissement non collectif,
- le contrôle de la conception,
- le contrôle de l'exécution,
- le diagnostic (y compris pour les ventes immobilières),
- le contrôle périodique.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DONNE SON ACCORD :

* pour l'adhésion de la ville au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC),

* pour le versement de la cotisation correspondante,

- DESIGNER cinq titulaires et cinq suppléants, représentants de la collectivité, auprès du Syndicat :

Titulaires

- Patrick ZANCHETTA
- Marc FRISON-ROCHE
- Claude KIENER
- Michel CACCLIN
- Nathalie TOMASI

Suppléants

- Bruno TOUSSAINT
- François FICHTER
- Christine FELDEN
- Johann RUH
- Jean-Louis BOURDON

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUDA, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif des Vosges (SDANC)

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170026 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170026-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres

31 mars 2017- n° 12
170027

OPERATION « COEUR DE VILLE » - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE

Une dotation de soutien à l'investissement public local a été inscrite dans la loi de Finances 2017. Cette dotation est constituée de deux enveloppes, l'une dédiée aux grandes priorités d'investissements, l'autre consacrée aux contrats de ruralité.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite réhabiliter le site de l'ancienne piscine et ses abords dans le cadre de l'opération « cœur de ville ».

Le déploiement de ces espaces ludiques et de loisirs vise à répondre aux aspirations des habitants et à l'évolution des usages et des modes de vie en phase avec le développement durable.

Ce projet faisant partie intégrante des projets éligibles à la thématique « la revitalisation des bourgs centres » la ville sollicite l'État pour bénéficier de la dotation contrat de ruralité.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès de l'État au titre du contrat de ruralité, pour la réhabilitation du site de l'ancienne piscine et de ses abords,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Opération Coeur de Ville - Demande de subvention à l'Etat au titre du Contrat de ruralité

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170027 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170027-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention
7.5.1.2. Pour travaux, fournitures ou services supérieurs à 210 000 €, H.T.

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 31 mars 2017

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Gina FILOGONIO	à Dominique CHOBOUT
Sabriya CHINOUNE	à François FICHTER
Pierre JEANNEL	à David VALENCE
Fabien NIEZGODA	à Serge VINCENT

Absente excusée

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

31 mars 2017 – n° 13 (1/2)
170028

PERSONNEL TERRITORIAL - TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;

VU les décrets concernant le P.P.C.R. (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) ;

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

* la suppression de :

- 87 postes d'adjoint technique 2° classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (28.57 %)
- 1 poste d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (48.5 %)
- 2 postes d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (50 %)
- 10 postes d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (57,14 %)
- 3 postes d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (68.57 %)
- 4 postes d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (70 %)
- 1 poste d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (71.43 %)
- 2 postes d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (74.29 %)
- 1 poste d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (77.14 %)
- 7 postes d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (80 %)
- 14 postes d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (85.71 %)
- 5 postes d'adjoint technique 2° classe à temps non complet (90 %)
- 10 postes d'adjoint technique 1° classe à temps complet
- 19 postes d'adjoint administratif 2° classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif 2° classe à temps non complet (50 %)
- 1 poste d'adjoint administratif 2° classe à temps non complet (57.14 %)
- 1 poste d'adjoint administratif 2° classe à temps non complet (85.71 %)
- 20 postes d'adjoint administratif 1° classe à temps complet

* la création de :

- 87 postes d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (50 %)
- 10 postes d'adjoint technique à temps non complet (57,14 %)
- 3 postes d'adjoint technique à temps non complet (68.57 %)
- 4 postes d'adjoint technique à temps non complet (70 %)
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (71.43 %)
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (74.29 %)

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2017 – n° 13 (2/2)
170028

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (77.14 %)
- 7 postes d'adjoint technique à temps non complet (80 %)
- 14 postes d'adjoint technique à temps non complet (85.71 %)
- 5 postes d'adjoint technique à temps non complet (90 %)
- 10 postes d'adjoint technique principal 2° classe
- 19 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet (50 %)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (57.14 %)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (85.71 %)
- 20 postes d'adjoint administratif principal 2° classe

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Personnel territorial - Tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 01DCM170028 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170028-DE

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois

CONVENTION DE PARTICIPATION PERMETTANT L'ACCES DES HABITANTS DE L'AGGLOMERATION A LA MEDIATHEQUE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES AUX TARIFS PREFERENTIELS

Entre

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges, représentée par David VALENCE, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du, ci-dessus appelée « la Ville »,

Et

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, représentée par Pascal MOHR, Vice-Président délégué à la Culture, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du, ci-dessous appelée « la Communauté ».

Préambule

Depuis 2015, les habitants de l'ex-Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges peuvent accéder à la médiathèque communale de Saint-Dié-des-Vosges aux mêmes tarifs que les habitants de Saint-Dié-des-Vosges.

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de nombreux abonnés issus des autres territoires sollicitent l'accès à l'équipement à ces mêmes tarifs.

Afin de répondre favorablement à ces attentes, une convention de participation doit intervenir entre les parties.

Article 1 : objet de la convention

La convention a pour objet de préciser les modalités de la participation de la Communauté et de matérialiser les relations financières entre la Ville et la Communauté en prévoyant les engagements de chaque partie ainsi que la décomposition et le détail du calcul de ladite participation.

Article 2 : engagements de la Communauté

La Communauté s'engage à compenser les pertes de recettes liées à l'accès des habitants du territoire à la médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges au tarif préférentiel réservé aux habitants de la Ville.

Article 3 : engagements de la Ville

La Ville s'engage à assurer l'accueil des habitants du territoire de la Communauté au tarif préférentiel.

La Ville s'engage également à transmettre à la Communauté les éléments permettant de calculer la participation.

La Ville transmettra tous les éléments que la Communauté lui demandera, en lien avec l'application de la présente convention.

Article 4 : modalités de calcul de la participation

La participation correspond à la perte de recette subie par la Ville.

Celle-ci se calcule selon le nombre réel d'abonnement d'habitants du territoire de la Communauté (hors ville de Saint-Dié-des-Vosges) appliqué à la différence entre le tarif préférentiel et le tarif public.

Participation = nombre d'abonnements enfant du territoire X (plein tarif enfant – tarif préférentiel enfant)

+ nombre d'abonnements adulte du territoire X (plein tarif adulte – tarif préférentiel adulte)

Article 5 : modalités de versement de la participation

La participation est versée annuellement après émission par la Ville d'un titre de recette accompagné d'une fiche détaillant le calcul selon la décomposition indiquée à l'article 4 de la présente convention.

Cette fiche doit contenir tous les éléments nécessaires lui permettant d'être considérée comme une pièce justificative au sens des règles de comptabilité publique.

A ce titre, la fiche précise l'ensemble des données indiquées à l'article 4.

Article 6 : durée de la convention

La convention prend effet à compter du 1^{er} avril 2017 pour une durée illimitée.

Article 7 : fin de la convention

La présente convention prendra fin dans les conditions prévues à l'article 6.

La convention peut également prendre fin à l'initiative de l'une des parties. La résiliation prend la forme d'un courrier recommandé avec accusé de réception, transmis à l'autre partie avant le 31 octobre pour une prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Article 8 : litiges

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Nancy.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le ...

**Pour la Ville
de Saint-Dié-des-Vosges,**
Le Maire,

**Pour la Communauté d'Agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges,**
Le Vice-Président délégué à la Culture,

David VALENCE

Pascal MOHR

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2017 – n° 09

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2017, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

Fonction 401 (sports) : - 1^{ère} compagnie de tir à l'arc de Saint-Dié-des-Vosges.... 200 €

Fonction 4222 : Locations de salles 2016
(maisons de quartier) - Club de Marzelay 652 €
- Comité de gestion la Bolle – Les Grandrupts..... 2 172 €
- Sous la Bure – Le Villé 238 €
- Le Kemberg..... 1 166 €

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1. Acceptation du don de Madame et Monsieur Jean-Pierre Richier au profit du Musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges (21.02.2017)
2. Acceptation du don de Monsieur Aurélien Porentu au profit du Musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges (21.02.2017)
3. Service Communication – Modificatif à l'arrêté des tarifs 2016 – 2017 du 10 août 2016 (01.03.2017)
4. Tarifs des emplacements de la braderie pour les exposants – Année 2017 (14.03.2017)

MARCHES ATTRIBUES DU 11 février 2017 au 21 mars 2017

OBJET	LOTS	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT DU MARCHÉ	N° MARCHÉ	TYPE
Fourniture et livraison de plantes vivaces, de graminées et de centres de massif	Accord cadre à bons de commande	24/02/2017	EARL HUIN	88 470	Mini 10 000€HT Maxi 30 000€HT	1700101	MAPA